

ACPIR | Rétablir
le Succès

**L'Association Canadienne des
professionnels de l'insolvabilité
et de la réorganisation**

2022-2023

**Évoluer
pour l'avenir**



**Rapport annuel
de l'ACPIR**

2022-2023

À propos de nous

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est une organisation nationale qui représente près de 1 400 professionnels du système canadien de l'insolvabilité et de la réorganisation. Créée en 1979, l'ACPIR a pour mission de promouvoir le professionnalisme et l'éducation de ses membres partout au pays.

Notre vision

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Notre mission

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès des membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

Nos valeurs fondamentales

Nous inspirons confiance en incarnant nos valeurs :

- **Leadership visionnaire** – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- **Attitude positive** – Susciter un sentiment de fierté à l'égard du titre de PAIR.
- **Intégrité** – Adopter et encourager un comportement éthique en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- **Respect** – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- **Représentativité** – Reconnaître l'importance de la diversité et de l'inclusion.
- **Excellence du service** – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- **Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public** – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- **Ambiance agréable** – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

Objectifs de l'ACPIR pour 2022-2023

Forte participation des membres

Expérience d'apprentissage pertinente, efficace et stimulante dans le cadre du programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI)

Relations avec le Bureau du surintendant des faillites (BSF) axées sur la collaboration et les aspects stratégiques, et maintien et croissance des adhésions permettant le bon fonctionnement de l'ACPIR et la défense des intérêts des membres

Activités exercées de manière rentable et efficace en tout temps

Importance accordée par les membres à leur statut de membre de l'ACPIR

Rehaussement du profil du secteur

Mise en œuvre de solutions pour relever les défis présentés par la COVID-19

Contenu

À propos de nous	2
Notre vision et notre mission	2
Valeurs fondamentales et objectifs	3
Conseil d'administration	5
Message du président	6
Nouveaux PAIR 2022-2023	10
Lauréats des prix et distinctions	11
Adhésion	14
Relations avec le BSF et défense des intérêts	15
Interventions	17
Conduite professionnelle	17
Éducation	18
Perfectionnement professionnel	20
Communications	21
Comités de l'ACPIR	23
Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR	28
Rapport de la trésorière	29
Rapport de l'auditeur	32

Conseil d'administration

Comité exécutif



PRÉSIDENT
Jean-Daniel Breton CPA, FPAIR, SAI
Montréal, Qc



**VICE-PRÉSIDENT ET
REPRÉSENTANT DE L'ONTARIO**
André Bolduc CPA, CA, PAIR, SAI
Ottawa, Ont.



**TRÉSORIÈRE ET REPRÉSENTANTE
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**
Bridget van Wyk CPA, CA, PAIR, SAI
Vancouver, C.-B.



SECRÉTAIRE
Lawrence (Larry) Crandall
LL.B, FPAIR, SAI
Saint John, N.-B.



ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE
Catherine Hristow
CPA, CMA, CFE, PAIR, SAI
Toronto, Ont.



**PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA
DIRECTION**
Anne Wettlaufer FICB
Toronto, Ont.

Autres représentants provinciaux



ALBERTA
Zaki Alam CPA, CA, PAIR, SAI
Edmonton, Alb.



MANITOBA
Crystal Buhler CPA, CGA, PAIR, SAI
Brandon, Man.



NOUVEAU-BRUNSWICK
Robert Johnson CPA, CA, PAIR, SAI
Fredericton, N.-B.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Noel Andrews PAIR, CFE, SAI
St. John's, T.-N.-L.



NOUVELLE-ÉCOSSE
Matt Golding CPA, CMA, PAIR, SAI
Halifax, N.-É.



ONTARIO
Todd Ambachtsheer CPA, CA, PAIR, SAI
Toronto, Ont.



QUÉBEC
Samuel M. Gignac B.A.A., CPA, PAIR, SAI
Trois-Rivières, Qc



QUÉBEC
Tania Daher PAIR, SAI
Saint-Jérôme, Qc



SASKATCHEWAN
Michelle Statz PAIR, SAI
Saskatoon, Sask.

Autres membres du conseil



REPRÉSENTANT DE CPA CANADA
Frank Fabiano CPA, CA, PAIR, SAI
Calgary, Alb.



**REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX
MEMBRES**
Kristin Gray CPA, CA, PAIR, SAI
Edmonton, Alb.



ADMINISTRATRICE EXTERNE
Jennifer Stam B.A., LL. B.
Toronto, Ont.



ADMINISTRATRICE EXTERNE
Mary Buttery LL. B., Q.C.
Vancouver, C.-B.

L'Association canadienne des professionnels de
l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est membre
de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS)



Message du président



Jean-Daniel Breton CPA, FPAIR, SAI
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ACPIR

Au nom du conseil d'administration de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« ACPIR » ou « Association »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022-2023. Il est difficile de croire que cela fait plus de 36 mois que la COVID-19 a frappé et près de quatre ans que je siége au Comité exécutif. J'ai le plaisir d'annoncer que le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont su relever les défis et contribuer avec brio à l'avancement de la profession.

Dans le cadre du processus de planification annuelle de l'ACPIR, le conseil d'administration établit des objectifs de haut niveau pour guider l'élaboration des stratégies, des plans d'action et du budget de l'ACPIR. Lorsque la pandémie a frappé, le conseil d'administration s'est fixé un objectif supplémentaire : mettre en œuvre des solutions pour relever les défis présentés par la COVID-19. Le Comité exécutif et le conseil d'administration se sont réunis à intervalles réguliers pour relever et atténuer les risques financiers et opérationnels qui pèsent sur l'ACPIR, et pour trouver des solutions à une large gamme de problèmes auxquels les membres sont confrontés.

J'aimerais profiter de l'occasion pour donner un aperçu quantitatif du rendement de l'ACPIR et un aperçu qualitatif de ses réalisations et des défis qui se sont présentés durant l'exercice, tandis que nous amorçons la transition vers un environnement postpandémique. Je présenterai également quelques points saillants du récent examen stratégique de l'ACPIR et du plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, lequel a été approuvé par le conseil d'administration en juin 2023. Pour obtenir plus de détails sur le rendement de l'ACPIR, je vous invite à consulter les rapports des comités et le rapport financier audité, dans le présent rapport annuel.

FINANCE ET OPÉRATIONS

Compte tenu de la baisse importante des inscriptions aux formations au cours du dernier semestre de l'exercice 2021-2022, le conseil d'administration de l'ACPIR avait approuvé un déficit d'exploitation prévu de 48 000 \$ pour l'exercice 2022-2023. J'ai le plaisir d'annoncer que l'ACPIR a terminé l'année avec un léger déficit de 7 096 \$, dont le montant est inférieur aux prévisions, grâce à des réductions de coûts administratifs visant à en limiter l'impact. Au cours de l'année, d'importants progrès ont été réalisés en vue du renouvellement du programme de qualification de l'ACPIR, dans lequel 234 596 \$ ont été investis. Nous avons également investi 39 624 \$ cette année dans la réalisation d'un examen stratégique. La situation financière de l'association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,5 M\$. Par ailleurs, l'exercice marquait la 8^e année consécutive sans augmentation des cotisations des membres. Nous remercions Bridget van Wyk, trésorière, le directeur de l'exploitation et les membres du Comité des finances de l'ACPIR pour leur leadership constant et leurs prévisions financières actualisées, qui ont cerné les meilleurs et les pires résultats possibles, ainsi que les plus probables. Ce processus, qui a été mis en place au début de la pandémie, demeure très utile pour l'association, car il a permis de déterminer, de façon claire, le meilleur chemin à suivre pour atténuer les risques.

Le nombre d'adhésions à l'ACPIR a légèrement diminué par rapport à l'année précédente dans les catégories des membres réguliers et des stagiaires associés. La nouvelle catégorie « Administrateur en insolvabilité associé » a été lancée en avril 2022; 58 premiers administrateurs en insolvabilité associés ont alors rejoint l'ACPIR. Les membres devraient envisager d'inscrire leurs employés qui répondent aux critères de cette catégorie, car il y a un avantage commun à la participation active de ces associés.

Afin de souligner les réalisations de nos nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) et de nourrir l'intérêt pour la profession, l'ACPIR a fait la promotion des diplômés sur LinkedIn et au moyen d'annonces publicitaires dans la revue *Rebuilding Success*.

D'un point de vue opérationnel, l'ACPIR a continué de déployer des efforts afin d'améliorer son image et celle de ses membres au moyen de plusieurs initiatives au cours de la dernière année. L'ACPIR a mené sa campagne médiatique de façon dynamique. Six communiqués de presse ont été publiés dans les principaux médias et les médias régionaux à l'échelle du pays. Le Comité des médias et communications de l'ACPIR, en collaboration avec les associations provinciales, a lancé en juin 2022 un projet qui consistait à créer huit nouveaux sites Web d'associations provinciales. Les sites Web provinciaux sont étroitement alignés sur l'ACPIR en termes d'apparence, de convivialité et de messages, et ils découlent de la plateforme du site Web de l'ACPIR, qui a été améliorée et actualisée plus tôt dans l'année. L'harmonisation des communications aidera grandement l'industrie dans ses efforts visant à améliorer son profil et à mieux servir le public au moyen de messages cohérents et clairs. L'ACPIR a également collaboré avec les cabinets membres à la création et au lancement d'un répertoire public des cabinets qui sont membres de l'association afin d'accroître leur visibilité. Nous remercions toutes les personnes concernées.

Pour améliorer la communication entre nos membres et pour trouver des solutions aux questions touchant la pratique professionnelle, en plus des réunions bimensuelles du Comité exécutif et du conseil d'administration, nous avons organisé des rencontres trimestrielles avec les présidents des associations provinciales, ce qui a donné de bons résultats. L'ACPIR a également engagé une chercheuse indépendante, Anne Kilpatrick, de la société OnStrategy Research, pour entreprendre une vaste consultation des parties prenantes et des membres dans le cadre de l'examen stratégique de l'ACPIR. Les commentaires des membres ont été d'une valeur inestimable pour orienter le processus d'examen stratégique et le plan qui en a découlé.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Les comités de planification du perfectionnement professionnel de l'ACPIR se sont appuyés sur le succès de la série de webinaires nationaux pour préparer une autre série de webinaires

stimulants et informatifs. Au cours de la dernière année, l'ACPIR a diffusé 20 webinaires originaux en direct et sur demande, en anglais et en français, lesquels ont été visionnés plus de 3 000 fois. Du point de vue de la participation, la série de webinaires a été un succès : 79 % des membres de l'ACPIR ont participé à une ou plusieurs séances. Au cours de l'année, 91 % des membres qui ont répondu à un sondage ont estimé que les séances avaient satisfait leurs attentes ou les avaient dépassées et 95 % ont déclaré qu'ils recommanderaient une activité de perfectionnement professionnel de l'ACPIR à un collègue.

Les membres de l'ensemble du pays ont fait savoir à l'ACPIR qu'ils souhaitaient revenir à des événements en personne et le conseil d'administration a décidé de rétablir les forums de l'ACPIR cette année, l'objectif ultime étant de revenir à la conférence annuelle dans les 24 à 48 mois à venir. Nous évaluerons le taux de participation aux forums cette année et envisagerons les prochaines étapes pour nous assurer que les membres de l'ACPIR continuent d'avoir accès à des activités de perfectionnement professionnel de pointe et de grande qualité.

En plus de la série de webinaires nationaux 2022-2023, l'ACPIR a également organisé la conférence virtuelle de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (« ARIL ») pour l'ARIL Society Inc., qui a attiré plus de 600 participants. Le programme de balados ARIL est également de retour avec un nombre accru de balados pour les participants.

Félicitations et merci aux comités de perfectionnement professionnel pour leur bon travail.

ÉDUCATION

En ce qui concerne la formation, l'ACPIR a continué d'offrir ses programmes éducatifs en mode virtuel, y compris les séances de tutorat, tous les examens, ainsi que les centres d'évaluation de l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (« ENIC ») et de contestation des résultats. Les résultats sont bons pour tous les programmes.

J'ai le plaisir d'annoncer que le taux de réussite à l'ENIC en 2022-2023 a été de 67 %, soit le taux de réussite le plus élevé de ces dernières années. L'ACPIR est encouragée par ce résultat, car nous nous efforçons toujours de fournir aux candidats les outils dont ils ont besoin pour réussir, tout en maintenant la qualité du processus de qualification. L'atelier de préparation à l'ENIC en personne a été de nouveau organisé en juin 2023; 30 candidats

y ont assisté. J'ai eu le grand plaisir de participer à cette séance. Le renouvellement du PQC progresse bien. Le « Cours d'introduction à l'insolvabilité » a été lancé en avril 2023 et le lancement du « Cours sur les principes, processus et pratiques de l'insolvabilité » aura lieu au début de l'automne 2023.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

L'ACPIR a consacré beaucoup d'efforts et de temps à la défense proactive des intérêts. Mentionnons par exemple les quatre consultations du BSF, y compris la consultation sur les formulaires 31, 65, 78 et 79, et la participation de l'association à deux groupes de travail du BSF concernant le rapport annuel du syndic et le revenu excédentaire.

Afin d'améliorer le système d'insolvabilité, l'ACPIR a également tenu des rencontres trimestrielles avec ISDE pour discuter d'un large éventail de questions : de la COVID et de l'économie, du manque d'accès au système des micro, petites et moyennes entreprises (« MPME »), des fonctions d'intérêt public des établissements d'enseignement postsecondaire publics dans les situations d'insolvabilité et de restructuration, de la super-priorité des engagements de retraite non capitalisés et des procédures d'insolvabilité bilingues et multilingues. Lors de la réunion de janvier 2023, ISDE a invité plus de 40 employés de son ministère, du ministère des Finances Canada, de la Banque du Canada, du BSIF, de la SADC, du BSF, de l'ARC et de Statistique Canada pour entendre une séance d'information par les membres de l'ACPIR sur l'incidence de certains enjeux actuels sur l'économie. L'événement fut un succès. L'ACPIR travaille en étroite collaboration avec des représentants de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») sur la création d'un portail qui permettra aux membres de l'ACPIR d'utiliser les services TED pour transmettre des documents à l'ARC, d'établir des communications bilatérales et de bénéficier d'une meilleure intégration avec d'autres systèmes et le BSF.

Nous remercions les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises pour leurs efforts dans l'élaboration et la relecture des réponses de l'ACPIR à un nombre record de dix consultations et demandes de soumissions au cours de l'année écoulée. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier les personnes qui ont collaboré à ces efforts, lesquels ont permis à l'ACPIR de prendre position de façon réfléchie et prospective.

Anne Wettlaufer, présidente et chef de la direction de l'ACPIR, a récemment été nommée au Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Sa présence à la table des négociations sera très utile pour les efforts visant à valoriser notre secteur ainsi que pour le traitement des enjeux liés au marché des services-conseils en redressement financier.

L'association a encore une fois participé à plusieurs interventions pendant l'année. Au Québec, l'intervention de l'ACPIR dans l'affaire Pierre Nolet c. Procureur général du Canada est terminée. Après avoir consulté le Comité d'intervention, l'ACPIR est allée de l'avant avec son intervention dans la cause Poonian et coll. c. British Columbia Securities Commission. La demande d'autorisation d'intervenir et les documents connexes ont été soumis à la Cour suprême du Canada au début du mois de juillet 2023 et le jugement autorisant l'ACPIR à intervenir a été rendu le 29 août 2023.

RELATIONS AVEC LE BSF

L'ACPIR continue de collaborer avec le BSF de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Pour assurer des canaux de communication ouverts, l'ACPIR a accueilli la surintendante des faillites lors du webinaire BSF-ACPIR en juin et de l'assemblée générale annuelle en septembre, et plus de 600 membres étaient présents à chaque événement.

Tout au long de l'année, en plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante des faillites ainsi que le président, le vice-président et la chef de la direction de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, et le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs.

La représentativité au sein du secteur de l'insolvabilité et de la restructuration est très importante pour l'ACPIR et ses membres. L'ACPIR a accordé ces dernières années une attention particulière à ses programmes de formation pour s'assurer que le matériel de cours et les examens correspondent étroitement à cet objectif. Par exemple, l'ACPIR fait appel à un psychométricien pour élaborer les questions d'examen et s'assurer qu'aucun

candidat ne soit désavantagé. L'ACPIR continue de travailler avec le BSF sur le projet de collecte de données sur la représentativité qui a été lancé en 2020.

Elle a travaillé en novembre 2022 en étroite collaboration avec le BSF pour rédiger et diffuser un avis aux consommateurs provenant des deux organismes sur le marché des services-conseils en redressement financier, à l'occasion du Mois de la littératie financière. L'avis invite la population à se méfier des conseillères et conseillers en endettement non réglementés et sans licence, et l'encourage à rencontrer plutôt un syndicat autorisé en insolvabilité. L'ACPIR a également travaillé en collaboration avec le BSF pour mettre à jour le Portail de solutions à l'endettement à l'intention des consommateurs lancé au début de 2023.

Ces initiatives démontrent les avantages pour le système d'insolvabilité et pour les Canadiens lorsque les membres de l'ACPIR et le BSF trouvent un terrain d'entente pour travailler ensemble.

EXAMEN STRATÉGIQUE DE L'ACPIR

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière, nous avons informé les membres que le conseil d'administration de l'ACPIR avait approuvé la réalisation d'un examen stratégique complet dans le cadre du cycle régulier d'examen stratégique de l'ACPIR. Un comité d'examen du plan stratégique a été mis en place en octobre et a terminé ses travaux en juin 2023. Le conseil d'administration de l'ACPIR a approuvé récemment le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR. Nos remerciements à tous les membres qui ont participé aux consultations et qui ont répondu au sondage pour vos réflexions et vos commentaires. Les membres ont fait savoir à l'ACPIR qu'au cours des cinq dernières années, le marché de l'insolvabilité a connu une vague de changements fondamentaux et de facteurs de stress. Selon les parties prenantes de l'ACPIR, ces problèmes exercent des pressions sur les ressources des SAI, la qualité des services aux débiteurs, les revenus des cabinets de SAI et l'intégrité du système d'insolvabilité. Les membres ont relevé cinq questions prioritaires au cours du processus de consultation, notamment la valorisation des membres de l'ACPIR et la promotion du secteur (45 %)¹, l'intervention auprès du BSF et des gouvernements pour remédier au manque de réglementation encadrant les conseillers en crédit et les consultants en endettement (42 %),

la promotion de l'augmentation des tarifs des SAI (40 %), la mise en place de formations continues prisées (38 %) et la poursuite des interventions sur des questions d'importance nationale (31 %). Le comité de planification/examen stratégique a mis en œuvre un ambitieux plan afin de répondre aux questions et aux préoccupations des membres. Le 14 septembre, à l'AGA de l'ACPIR, André Bolduc, président du comité de planification/examen stratégique, présentera un aperçu du plan de l'ACPIR pour les années 2024 à 2028. Les membres recevront un résumé mettant de l'avant les principaux points du plan stratégique. Nous tenons à remercier les membres de ce comité pour leur excellent travail au cours de l'année écoulée.

MOT DE LA FIN

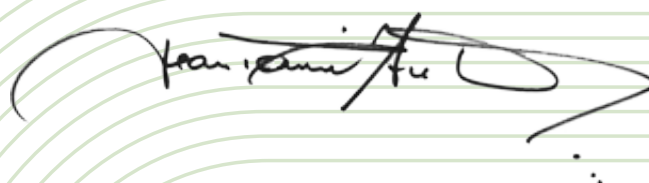
En tant que président du conseil d'administration, je tiens à souligner l'énorme contribution de nos membres bénévoles qui, ces douze derniers mois, ont donné de leur temps et de leur expertise. Les bénévoles et les membres du comité sont la raison pour laquelle l'ACPIR est en mesure de mener à bien ses réalisations et nous sommes très reconnaissants pour leurs efforts acharnés et leurs centaines d'heures de bénévolat.

Je tiens également à remercier les membres du Comité exécutif et du conseil d'administration ainsi que les superbes employés de l'ACPIR, dirigés par Anne Wettlaufer, notre présidente et chef de la direction, pour leur excellent travail.

Ce fut un honneur d'être votre président au cours des deux dernières années. Je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble. Il y a encore beaucoup à faire et, grâce au nouveau plan stratégique en place, l'ACPIR est en bonne position pour soutenir et servir ses membres afin de profiter pleinement des occasions qui s'offrent à eux.

Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI

Président



¹ Le pourcentage cité pour chaque priorité représente le pourcentage de répondants qui ont cité cette priorité parmi les cinq premières.

Nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) 2022-2023

La marque de certification PAIR est le symbole reconnaissable de l'intégrité, de la formation et du professionnalisme de la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada. En 2022-2023, 29 professionnels de partout au pays ont terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR et obtenu leur titre de PAIR. Cette étape importante est le résultat de centaines d'heures d'efforts dévoués et de détermination. Au nom de tous les membres de l'ACPIR, nous les félicitons de leur réussite et nous leur souhaitons la bienvenue en tant que nouveaux membres de l'ACPIR. Nous tenons également à remercier les familles, les amis, les collègues, les mentors et les parrains qui ont soutenu nos nouveaux PAIR de 2022-2023 dans leur cheminement.



Adam Cardwell, B. Sc., PAIR
Directeur
BDO Canada ltée
St. John's, T.-N.-L.



Alexandre Fortin, CPA, PAIR
Administrateur
Jean Fortin & Associés
Syndics inc.
Longueuil, Qc



Alexandre Gauron, B. Sc., PAIR
Conseiller, Redressement et
restructuration
MNP ltée
Montréal, Qc



Christine Sinclair, CPA, CA, PAIR
Directrice
PwC
Toronto, Ont.



Dana Gaspar, PAIR
Directrice
PwC
Calgary, Alb.



Drew MacCormack, CPA, PAIR
Directeur
Ernst & Young Inc.
Halifax, N.-É.



Elizabeth Miles, MPAcc, CPA, PAIR
Directrice, Conseils
financiers et restructuration
PwC
Calgary, Alb.



Graham McIntyre, CPA, PAIR
Directeur, Finances et
restructuration d'entreprise
FTI Consulting
Toronto, Ont.



Heather Tilley, PAIR
Administratrice principale
en insolvabilité
Barry Nykyforuk & Associates
Inc. Calgary, Alb.



Jacqueline Shellen, CPA, PAIR
Gestionnaire, Services-
conseils transactionnels -
Restructuration et
redressement
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Calgary, Alb.



James Sacoransky, CPA, PAIR
Directeur principal,
Redressement d'entreprise
B. Riley Farber
Toronto, Ont.



Jérémie Plourde Perreault, CPA, PAIR
Directeur principal, Redressement
Raymond Chabot Grant Thornton
Montréal, Qc



Joshua Lowney, LL.B. PAIR
Gestionnaire de patrimoine
Allan Marshall & Associates Inc.
Saint John, N.-B.



Kaitlin Verge, B.A., B. Ed., PAIR
Gestionnaire, Solutions aux
dettes
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Halifax, N.-É.



Kristina Wallace, B.A., PAIR
Administratrice en insolvabilité
Fontaine & Associates Inc.
Ottawa, Ont.



Magali Dumouchel, CPA, PAIR
Première directrice
Richter Inc.
Montréal, Qc



Mathieu Loiselle, H.B.Com., PAIR
Directeur
Raymond Chabot
Ottawa, Ont.



Melanie Goulet, PAIR
Administratrice principale en
insolvabilité
Barry Nykyforuk & Associates Inc.
Calgary, Alb.



Miranda Mavhunga, BBA, CPA, PAIR
Directrice, Restructuration et
redressement d'entreprise
BDO Canada ltée
Halifax, N.-É.



Nicole Carreau, CPA, PAIR
Associée principale
PwC
Edmonton, Alb.



Olivia Harper, PAIR
Gestionnaire de patrimoine
Allan Marshall & Associates Inc.
Fredericton, N.-B.



Paige Berkholtz, PAIR
Administratrice en insolvabilité
Barry Nykyforuk & Associates
Inc. Edmonton, Alb.



Paul Jackson, B.A., PAIR
Administrateur des
dossiers d'actif
Doug Lee & Associates Inc.
Victoria, C.-B.



Ryan Gruneir, CPA, CA, PAIR
Directeur
Alvarez & Marsal Canada
Toronto, Ont.



Sarah-Maude Daviau, B.A.A., PAIR
Directrice adjointe
Raymond Chabot
Granby, Qc



Shawna Cunningham, PAIR
Gestionnaire principale
A. Fisher and Associates Inc.
Toronto, Ont.



Sudhanshu Marwaha, CA, ACCA, CPA, CGA, PAIR
Gestionnaire
Zeifman Partners Inc.
Toronto, Ont.



Taylor Poirier, CPA, PAIR
Associé principal
Alvarez & Marsal Canada
Vancouver, C.-B.



Vincent Roy-Turgeon, CPA, PAIR
Directeur principal
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Montréal, Qc

Lauréats des prix et distinctions

Chaque année, l'ACPIR prend le temps de souligner la contribution exceptionnelle de ses bénévoles et leur impact significatif sur la profession. Félicitons nos lauréats de prix et distinctions pour 2022-2023.

PRIX DU BÉNÉVOLE EXCEPTIONNEL (PBE)

Créé par le Comité exécutif en 2008, le PBE vise à reconnaître l'excellent travail des personnes qui ont fourni des services exemplaires à l'Association et à les remercier de leur contribution en tant que bénévoles. Le récipiendaire peut s'être démarqué dans une série d'activités réalisées sur une période de plusieurs années, ou encore dans une activité particulière. Cette année, le comité a choisi deux récipiendaires, qui méritaient largement ce prix : **Simone Carvalho** et **Vanessa Allen**.



Je reçois ce prix avec beaucoup d'humilité, car il y a beaucoup de syndicats autorisés en insolvabilité exceptionnels qui consacrent du temps à l'ACPIR. La formation est importante pour moi, surtout que notre profession nous oblige à nous tenir au courant de l'évolution de la législation, de la jurisprudence et des meilleures pratiques. Au fil des ans, j'ai travaillé avec un grand nombre de syndicats autorisés en insolvabilité, dont certains continuent à faire du bénévolat même après avoir pris leur retraite. Je vous remercie pour cet honneur. »



Simone Carvalho, CPA (É.-U., Colorado), CA (Inde), PAIR, SAI



Je me sens privilégiée de faire partie de l'ACPIR et, étant donné le grand nombre de professionnels extraordinaires qui consacrent beaucoup de temps au bénévolat, c'est un véritable honneur de recevoir ce prix. Notre travail est intéressant et stimulant et représente une véritable occasion d'aider les autres. Il est très important pour moi de redonner à la profession une partie de ce que j'ai reçu et de veiller à ce qu'elle continue à prospérer et à soutenir les nouveaux membres. »

Vanessa Allen, PAIR, SAI



PRIX DU MÉRITE DES NOUVEAUX MEMBRES

Le prix du mérite rend hommage aux nouveaux membres ayant obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des sept dernières années qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers aspects de leur vie personnelle et professionnelle. Cette année, l'ACPIR tient à souligner la contribution d'**Adam Boettger**.



C'est un honneur de recevoir le prix du mérite des nouveaux membres. Je suis heureux de voir que j'apporte une contribution utile à l'ACPIR et à la profession. Ce prix montre que les contributions des nouveaux membres sont encouragées et reconnues. S'engager au sein de l'ACPIR offre l'occasion de soutenir la réputation de notre profession et de s'assurer que ses membres continuent d'être dignes de la grande confiance que leur accordent le public et les parties prenantes. Le bénévolat a toujours été important pour moi; travailler avec l'ACPIR est un excellent moyen de soutenir la communauté de l'insolvabilité et de la réorganisation. »



Adam Boettger, CPA, CA, PAIR, SAI

PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS

Ce prix est décerné aux membres de l'Association qui ont démontré qu'ils marchent sur les traces de Keith G. Collins. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement personnel lui ont valu le respect de tous ses collègues dans la profession ainsi que de la communauté où il œuvrait. Ce prix nous rappelle les qualités que notre profession associe au titre de Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR). Le lauréat de cette année est **Jean-Daniel Breton**.



Recevoir le prix commémoratif Keith G. Collins représente un grand honneur. Je n'ai pas eu le privilège de rencontrer Keith Collins, mais j'ai entendu parler de son caractère exceptionnel et de l'héritage qu'il a laissé dans le domaine de l'insolvabilité. Le fait que mes pairs m'aient choisi pour ce prix me fait vraiment chaud au cœur. Le bénévolat au sein de l'ACPIR permet aux candidats de devenir des collègues et des pairs, aux collègues et aux pairs de devenir des amis, à la législation et aux règles qui encadrent notre profession d'évoluer et de s'adapter afin de conserver notre pertinence, et à nous tous de nous perfectionner dans notre travail. »

Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI



TITRE DE FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Le titre de Fellow est la plus haute distinction que l'Association peut décerner à un membre. Il vise à honorer ceux qui ont rendu constamment des services éminents à l'Association et qui ont apporté une contribution importante à la pratique de l'insolvabilité au Canada. Cette année, c'est **André Bolduc** qui est récompensé pour sa contribution.



C'est avec beaucoup d'humilité que je reçois le prix du Fellow. C'est un honneur pour moi d'être reconnu par mes pairs et de faire partie d'un groupe de professionnels distingués qui ont apporté une contribution remarquable à l'ACPIR et au secteur de l'insolvabilité et de la réorganisation. Mon bénévolat au sein de l'ACPIR m'a permis de vivre de nombreuses nouvelles expériences et de travailler avec des professionnels dévoués provenant de partout au pays pour faire avancer l'industrie et relever les défis à venir. »

André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI



MEMBRE HONORAIRE DE L'ACPIR

Ce prix est décerné à des non-membres de l'Association qui ont apporté une contribution substantielle à l'Association et au domaine de la pratique de l'insolvabilité au Canada. Ils sont élus membres honoraires de l'Association et peuvent utiliser le titre de « professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (honoraire) » ou son acronyme « PAIR (hon.) ». La lauréate de cette année est **Gail Fayerman**.



« J'ai été invitée à me joindre au comité de l'ACPIR il y a de nombreuses années parce qu'à l'époque, l'Association cherchait à créer un nouveau programme de formation. Les objectifs de l'ACPIR semblaient correspondre parfaitement au travail dans lequel je m'étais profondément engagée, en particulier pour ce qui touche l'élaboration des objectifs d'apprentissage du programme et la cohérence du matériel de cours et de l'évaluation. Je trouve que le programme de formation s'est considérablement amélioré depuis lors; il intègre désormais un processus visant à garantir une amélioration continue pour les futurs PAIR participants. Ce prix me prouve que l'ACPIR reconnaît ce que j'apporte. Je suis tout à fait consciente que celle-ci est le fruit des efforts de nombreuses personnes au sein de votre organisation et que j'ai eu la chance de faire partie d'un groupe composé de gens extrêmement dévoués, auquel j'ai pu apporter un point de vue différent. J'ai beaucoup appris des personnes avec lesquelles j'ai travaillé à l'ACPIR, et je suis fière d'avoir participé à cette aventure. »



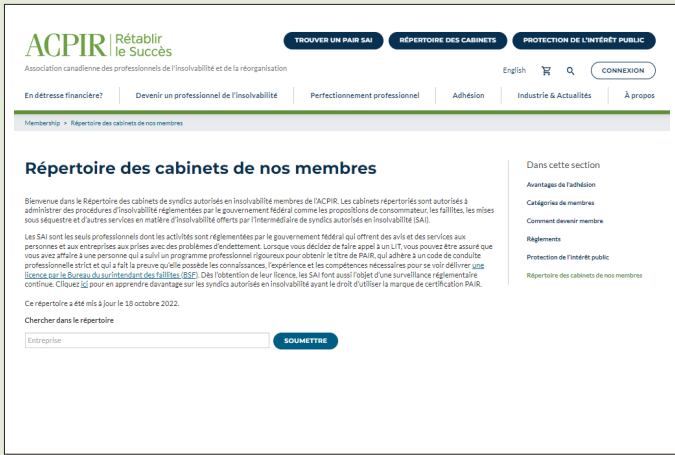
Gail Fayerman, MBA, CPA, PAIR (hon.)

Nombre d'adhérents en 2022-2023

	Membres	Stagiaires associés	Sociétés associées	Associés à vie	Membres inactifs	Administrateurs en insolvabilité associés
2022-2023	913	265	16	110	8	58
2021-2022	934	318	18	118	3	–
2020-2021	937	367	19	122	2	–
2019-2020	955	348	21	137	5	–
2018-2019	951	298	21	204	6	–
2017-2018	984	347	20	190	12	–

Lancement de la catégorie des administrateurs en insolvabilité associés

L'ACPIR a créé en avril 2022 une nouvelle catégorie d'associés, appelée « administrateur en insolvabilité associé ». Pour pouvoir entrer dans cette catégorie, une personne doit avoir achevé le cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité de l'ACPIR et être employée par un membre. Les administrateurs en insolvabilité associés bénéficient de plusieurs avantages, notamment les suivants : trois heures de formation professionnelle ciblée offerte en anglais et en français, des tarifs réduits pour la série de webinaires et de forums nationaux, la reconnaissance professionnelle en tant qu'administrateur en insolvabilité associé à l'ACPIR, l'inscription au répertoire des membres de l'ACPIR et l'accès aux publications de l'ACPIR et au webinaire BSF-ACPIR. Depuis le lancement de cette nouvelle catégorie, 58 administrateurs en insolvabilité associés se sont inscrits à l'ACPIR.



Création du répertoire public des cabinets qui sont membres de l'ACPIR

L'ACPIR a travaillé avec ses cabinets membres pour créer et lancer sur le site Web de l'ACPIR un répertoire public des cabinets membres, appelé Répertoire des cabinets de nos membres, qui compte 174 entreprises. Cette initiative apporte une visibilité et une valeur ajoutée à nos membres et, surtout, elle met en évidence nos cabinets membres en tant qu'entreprises de confiance sous réglementation fédérale auprès du public. Le répertoire des cabinets membres comprend le logo, le nom et l'adresse du site Web de chaque cabinet membre, ainsi que les services qu'il propose, comme les services aux consommateurs, les services aux entreprises et les services aux MPME. Le public a la possibilité de consulter la liste des cabinets par ordre alphabétique et de filtrer cette liste en fonction de la province du cabinet et le type de services qu'il fournit.

Relations avec le BSF et défense des intérêts

Défense des intérêts

L'ACPIR a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la défense proactive des intérêts. Les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le conseil d'administration et les bénévoles des groupes de travail de l'ACPIR, ainsi que d'autres bénévoles, méritent d'être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'élaborer et d'examiner les réponses de l'ACPIR à un nombre record de dix consultations cette année.

Relations avec le BSF

L'ACPIR continue de collaborer avec le BSF de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Pour assurer des canaux de communication ouverts, l'ACPIR a accueilli la surintendante des faillites lors du webinaire BSF-ACPIR en juin 2022 et de l'assemblée générale annuelle en septembre, et près de 600 membres étaient présents.

Tout au long de l'année, en plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante des faillites ainsi que le président, le vice-président et la chef de la direction de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, et le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs.

Voici d'autres initiatives conjointes BSF-ACPIR qui ont eu lieu en 2022-2023 :

- Organisation d'une séance d'information à l'intention de l'équipe de direction du BSF et du personnel chargé des politiques au sein d'ISDE sur les résultats du sondage de l'ACPIR concernant la *Modernisation des exigences en matière de bureaux physiques pour les syndic autorisés en insolvabilité*, lors de la rencontre du personnel de direction du BSF et de l'ACPIR – avril 2022
- Organisation d'une séance d'accueil virtuelle avec divers membres de l'ACPIR afin de présenter Sahra Boonstra, la nouvelle surintendante associée, Politiques réglementaires et Affaires publiques – juin 2022
- Élaboration et publication d'une alerte aux consommateurs conjointe du BSF et de l'ACPIR à l'occasion du Mois de la littératie financière. Avis invitant la population à se méfier des conseillères et conseillers en endettement non réglementés et sans licence, et l'encourageant à rencontrer plutôt un syndic autorisé en insolvabilité – novembre 2022
- Mise à jour, en étroite collaboration avec le BSF, du portail des solutions à l'endettement à l'intention des consommateurs – février 2023
- Élargissement de la réunion trimestrielle avec le BSF sur les activités de conseil en matière d'endettement, présentées par Kirti Manek, surintendante associée, Intégrité et enquêtes à d'autres membres de la haute direction du BSF – automne 2022
- Organisation d'une séance d'accueil virtuelle avec divers membres de l'ACPIR afin de présenter Miranda Killam, la nouvelle surintendante associée, Politiques réglementaires et Affaires publiques – juillet 2023
- Organisation d'une réunion d'information à l'intention de l'équipe de direction du BSF et du personnel chargé des politiques au sein d'ISDE sur les réactions des membres à l'examen stratégique de l'ACPIR – juillet 2023

Consultations du BSF

Le BSF a demandé à l'ACPIR de participer à quatre consultations, dont deux groupes de travail, dans le cadre des travaux en cours du BSF intitulés *Examen exhaustif par le BSF des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et de la LACC*. Les comités des consommateurs et des entreprises, ainsi que les bénévoles des groupes de travail, ont notamment participé aux activités suivantes :

- Groupe de travail du BSF sur le rapport annuel des syndicats du BSF – de décembre 2021 à août 2022
- Groupe de travail du BSF sur le revenu excédentaire – de juin 2022 à ce jour
- Demande de commentaires du BSF sur le document *Modernisation réglementaire de la LFI au moyen du projet de loi S-6* – août 2022
- Consultation du BSF sur les *modifications proposées au formulaire 31, Preuve de réclamation, au formulaire 65, État mensuel des revenus et dépenses du failli ou du débiteur, au formulaire 78, Bilan – Faillite ou proposition commerciale et au formulaire 79, Bilan – Faillite ou proposition non commerciale* – octobre 2022

Relations entre ISDE, l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances du Canada

Au cours de l'année écoulée, l'ACPIR a poursuivi ses efforts pour établir des relations avec ISDE, l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances du Canada, ainsi que pour répondre à des consultations sur un large éventail de questions. L'ACPIR a également comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie au sujet du projet de loi C-228 (super-priorité pour les régimes de retraite) en février 2023. Les réunions suivantes ont été consacrées à l'établissement de relations et à la défense d'intérêts au cours de l'année écoulée :

- Réunions à intervalles réguliers avec l'Agence du revenu du Canada et le BSF pour discuter des problèmes, notamment ceux liés à la COVID-19, et les résoudre.
- Tables rondes réunissant régulièrement ISDE et l'ACPIR pour discuter de la difficulté pour les MPME d'accéder au système d'insolvabilité et de la proposition de l'ACPIR; des fonctions d'intérêt public des établissements d'éducation postsecondaire publics se trouvant en situation d'insolvabilité et de restructuration; de la priorité très élevée des obligations non capitalisées des régimes de retraite d'entreprises se trouvant en situation d'insolvabilité et de restructuration; des procédures bilingues et multilingues et de l'accès aux services de syndic autorisé en insolvabilité pour les Canadiens handicapés – mai 2022, octobre 2022
- Exposé des membres de l'ACPIR concernant les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie lors d'une séance organisée par ISDE à l'intention des représentants de l'État. Plus de 40 employés d'ISDE, de l'ARC, de la Banque du Canada, du ministère des Finances du Canada, du BSIF, de la SADC, du BSF et de Statistique Canada y ont participé – janvier 2023
- Le projet de portail de l'ARC – L'ACPIR a mis sur pied un groupe de travail affecté à une initiative de création d'un nouveau portail qui permettrait aux membres de l'ACPIR d'utiliser les services TED pour transmettre des documents à l'ARC, d'établir des communications bilatérales et de bénéficier d'une meilleure intégration avec d'autres systèmes. – décembre 2021 à ce jour

Autres consultations gouvernementales

L'ACPIR a participé à six consultations avec ISDE, le ministère des Finances du Canada et le Conseil du Trésor, ainsi qu'avec les commissions de la Chambre des représentants et du Sénat chargées d'examiner le projet de loi C-228. L'ACPIR a présenté les soumissions suivantes en 2022-2023 :

- Soumission dans le cadre de la Consultation sur la lutte contre les prêts à conditions abusives du ministère des Finances Canada – octobre 2022
- Soumission aux consultations prébudgétaires annuelles du ministère des Finances du Canada avant le Budget fédéral de 2023 – octobre 2022
- Soumission au Comité permanent des finances de la Chambre des représentants concernant le projet de loi C-228 (super-priorité des régimes de retraite) – octobre 2022
- Soumission au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie concernant le projet de loi C-228 (super-priorité des régimes de retraite) – décembre 2022 et comparution devant le Comité – février 2023
- Soumission sur la consultation d'ISDE sur les établissements d'enseignement postsecondaire et l'insolvabilité – juin 2023
- Soumission à la consultation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur le projet de loi annuel de modernisation de la réglementation – juin 2023



Comparution de l'ACPIR devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie au sujet du projet de loi C-228 – février 2023

Interventions

L'année a été une nouvelle fois riche sur le plan des interventions. Au Québec, l'intervention de l'ACPIR dans l'affaire Pierre Nolet c. Procureur général du Canada est terminée. Cette affaire, dont nous avons rendu compte l'an dernier, portait essentiellement sur l'impôt sur le revenu dans le contexte des propositions et de leur traitement tel que prévu par la norme de pratique professionnelle n° 11 de l'ACPIR. Elle a fait l'objet d'une conférence préparatoire à l'audience devant le juge de Blois le 12 décembre 2021, au cours de laquelle une entente a été conclue pour scinder le dossier. L'audience sur le fond de cette question devait avoir lieu au palais de justice de Québec les 3 et 4 octobre 2022. Après avoir examiné les plans d'argumentation de l'ARC, de la surintendante des faillites et de l'ACPIR, le demandeur a informé l'avocat de l'association qu'il était convaincu du bien-fondé de notre position et qu'il souhaitait par conséquent retirer sa demande. L'ARC, le BSF et l'ACPIR étaient d'accord qu'il convenait de procéder ainsi. Norton Rose Fulbright et plus particulièrement Christian Roy a représenté l'ACPIR dans ce dossier.

Après avoir consulté le Comité d'intervention, l'ACPIR est allée de l'avant avec son intervention dans la cause Poonian et coll. c. British Columbia Securities Commission. L'affaire porte notamment sur la question de savoir si certaines réclamations déposées par une commission des valeurs mobilières peuvent être considérées comme une dette non acquittable, conformément aux alinéas 178(1)a) et 178(1)e) de la LFI. La demande d'autorisation d'intervenir et les documents connexes ont été soumis à la Cour suprême du Canada au début du mois de juillet 2023 et l'autorisation a été accordée le 29 août 2023. Gowling WLG (Canada) et plus particulièrement Haddon Murray et Heather Fisher représentent l'ACPIR dans ce dossier.

Plusieurs autres affaires ont été étudiées par le comité d'intervention, sans donner lieu à une intervention, soit parce que l'action ne s'est pas concrétisée, soit parce que le comité a estimé qu'une intervention n'était pas justifiée à ce moment-là.

Nous rappelons aux membres que le Comité d'intervention examine les cas et émet des recommandations concernant d'éventuelles interventions en fonction de critères établis qui se concentrent principalement sur l'importance de la décision pour la profession et la nécessité de promouvoir les objectifs des lois fédérales sur l'insolvabilité. Les membres sont invités à contacter l'ACPIR lorsqu'ils ont connaissance de cas où les principes d'insolvabilité sont en jeu et où une intervention pourrait être justifiée.

Conduite professionnelle

L'enquête sur les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite des membres et des associés de l'ACPIR forme une part importante de l'application des règlements, des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle de l'ACPIR. Le Comité de conduite professionnelle (CCP) enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association. Il est composé de membres de tout le pays et compte une représentation de chacune des associations provinciales. Toutes les plaintes sont examinées de manière indépendante afin de relever les conflits d'intérêts potentiels avant que le dossier de plainte ne soit transmis aux membres du CCP. Le comité se réunit tous les mois dans le but de traiter chaque plainte de manière équitable et efficace.

Le comité a activement étudié un certain nombre de dossiers. Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le comité a reçu quatre nouvelles plaintes et a fermé six dossiers. Le 31 mars 2023, il y avait cinq dossiers toujours actifs. Dans chacun des six dossiers qui ont été fermés, le CCP n'a trouvé aucune faute de la part des membres contre lesquels ces plaintes avaient été déposées. Toutefois, certaines des plaintes déposées portaient sur des publicités jugées trompeuses, que les membres faisant l'objet de ces plaintes ont immédiatement corrigées.

La nature des plaintes, l'étendue de l'examen et la profondeur de l'analyse requise représentent un engagement important de la part des membres du CCP.

Formation

Les programmes de formation de l'ACPIR offrent aux professionnels de l'insolvabilité une formation pertinente et de haute qualité qui leur permet d'aider les particuliers et les entreprises à résoudre leurs problèmes d'endettement. 2022 a été une période très active, au cours de laquelle nous nous sommes concentrés sur l'amélioration du développement, de la mise en œuvre et de l'infrastructure de nos programmes. Les programmes éducatifs de l'ACPIR ne pourraient pas être menés à bien sans l'aide de nos formidables bénévoles. Nous les remercions pour le soutien indéfectible qu'ils apportent aux futurs professionnels en insolvabilité.

Renouvellement du PQC

En 2022, l'ACPIR a réalisé d'importants progrès dans la mise à jour du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC). L'objectif du renouvellement du PQC est d'améliorer l'expérience des candidats, de faciliter leur cheminement et de susciter une hausse des taux de performance et de réussite. La nouvelle mouture du PQC repose sur une « approche d'apprentissage axée sur les compétences », qui aide les candidats à acquérir des compétences techniques et appliquées de manière intégrée tout au long du programme, en privilégiant l'étude de cas d'entreprises et de témoignages de clients authentiques.

La nouvelle version du « Cours d'introduction à l'insolvabilité » a été lancée en avril 2023; les deux autres cours, « Cours sur les principes, processus et pratiques de l'insolvabilité » et « Applications des acquis en ce qui concerne l'insolvabilité et préparation de l'ENIC » devraient être lancés en 2023-2024. Des plans de transition ont également été élaborés pour faciliter le passage au nouveau programme pour les candidats et les parrains actifs du PQC.

Ressources didactiques

De nouveaux contenus ont été créés pour soutenir nos programmes de formation. Il s'agit notamment du document Politiques de formation de l'ACPIR, qui décrit les lignes directrices nationales pour la mise en œuvre des politiques d'admission, d'administration, de cours et d'examens pour les programmes de l'ACPIR : le Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), le Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et le Cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité.

En outre, nous avons élaboré un glossaire des verbes axés sur les compétences utilisé dans le cadre de l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences des CIRP/PAIR (ENIC), pour fournir aux candidats des définitions des verbes utilisés dans le cadre de l'ENIC et les éclairer sur les compétences à maîtriser lors de l'examen.

Amélioration des infrastructures

Dans le cadre des efforts d'amélioration continue des données et de la sécurité du PQC, la fonction d'élaboration de rapports à partir de la base de données de l'Association a été grandement améliorée, ce qui a permis au personnel de formation de créer des rapports qui nous aident à comprendre ce qui facilite le cheminement ou y fait obstacle. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2023. En outre, des mises à jour ont été apportées aux manuels de politiques et de procédures administratives du cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité et du CPCI.

Dans le cadre de l'amélioration continue, une évaluation approfondie des options de surveillance à distance a été entreprise l'année dernière. L'ACPIR a décidé de continuer d'utiliser MonitorEDU, car elle apprécie la qualité des systèmes et du soutien technique. Par suite de cet investissement, les épreuves de l'ECCF et de l'ENIC se sont déroulées sans problème cette année, grâce à la surveillance en direct.

Programme virtuel

L'ACPIR a continué à renforcer ses programmes en ligne, en proposant dans D2L des webinaires techniques préenregistrés, des guides de formation et d'autres ressources d'apprentissage servant à soutenir les candidats tout au long de leur parcours d'apprentissage. Tous les candidats ont passé leurs examens à distance, soit à domicile soit au bureau, grâce à l'utilisation d'un logiciel de surveillance pour garantir la confidentialité et l'intégrité de l'examen.

La correction de l'ENIC s'est faite à distance et a exigé la participation de 41 correcteurs. Les correcteurs ont participé à une séance d'information en ligne avant le début de la correction officielle. Un questionnaire d'enquête leur a été remis après la fin des activités du centre de correction. Les correcteurs ont formulé des commentaires positifs sur leur expérience et des remarques utiles pour les futures opérations de correction.

« Un grand merci à tous les organisateurs pour cette opération de grande envergure; le processus se déroule bien et il y a beaucoup de soutien. »

Correcteur de l'ACPIR pour 2022



Taux de réussite aux examens

L'ACPIR a constaté une augmentation des taux de réussite à tous les examens en 2022. Félicitations à tous nos candidats reçus!

CONNAISSANCES FONDAMENTALES

TAUX DE RÉUSSITE

73 %

27 en anglais et 6 en français

L'examen du cours de connaissances fondamentales a eu lieu les 20 et 27 octobre 2022. 33 candidats se sont présentés à l'examen (27 pour l'examen en anglais et 6 pour l'examen en français). Le taux de réussite global a été de 73 %, ce qui marque une augmentation par rapport à l'année précédente.

ENIC

TAUX DE RÉUSSITE

67 %

41 en anglais et 8 en français

L'examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences des CIRP/PAIR (ENIC) s'est déroulé les 16 et 17 novembre 2022. Ce sont 49 candidats qui ont passé l'examen (41 pour l'examen en anglais et 8 pour l'examen en français). Le taux de réussite à l'examen a été de 67 %, le résultat le plus élevé depuis plus de dix ans.

EXAMEN DU CPCI

TAUX DE RÉUSSITE

99 %

55 en anglais et 17 en français

Deux examens du CPCI ont eu lieu au cours de l'exercice 2022. Au total, 62 candidats se sont présentés aux examens : le 30 juin 2022, 14 personnes ont passé l'examen en anglais et 7 en français et le 9 février 2023, 31 personnes ont passé l'examen en anglais et 10 en français. Au total, 61 candidats ont réussi leur examen, ce qui représente un taux de réussite global de 99 %.

EXAMEN SUR L'ADMINISTRATION DES DOSSIERS D'INSOLVABILITÉ

TAUX DE RÉUSSITE

85 %

31 en anglais et 2 en français

L'examen du cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité est proposé sur demande et en autoévaluation dans D2L, une fois que les étudiants ont satisfait à toutes les exigences du cours. Sur les 33 étudiants qui ont passé cet examen en 2022, 28 ont réussi. Le taux de réussite à l'examen sur l'administration des dossiers d'insolvabilité était de 85 %.

Le Comité du PQC reconnaît la contribution exceptionnelle apportée à son mandat par le personnel de l'ACPIR, Lynn Bailey (directrice, Programmes d'éducation), Gina Letourneau (conseillère principale, Formation), Isabelle Gauthier (registraire et gestionnaire du PQC) et Benjamin Lecointre (coordonnateur des programmes d'éducation), ainsi que par les présidents des sous-comités de l'ACPIR, Mark Wentzell (Comité de supervision des examens), Mike Braga (examen du Cours de connaissances fondamentales), et Naida Kornuta et Lee Close (Conseil de l'ENIC).

Perfectionnement professionnel

Série de webinaires nationaux

Pour la troisième année consécutive, l'ACPIR a diffusé une série de webinaires nationaux. La série a débuté le 14 juillet 2022 par une mise à jour économique en direct, qui a donné le coup d'envoi d'un programme passionnant de webinaires comprenant près de 30 heures de contenu de perfectionnement professionnel pertinent et d'actualité, qui a été visionné près de 3 000 fois. De nouveaux webinaires du programme double ont été lancés; ils comportent plus de 2,5 heures de discussions en direct et en continu, sur les fraudes sentimentales et l'éthique pour les professionnels de l'insolvabilité. Outre une période de questions et réponses en temps réel, la séance a comporté des sondages en direct, qui se sont révélés amusants et instructifs pour les participants. La série de webinaires nationaux a été très bien accueillie par les participants : 79 % des membres de l'ACPIR ont assisté à un ou plusieurs webinaires de perfectionnement professionnel de l'ACPIR, 95 % des participants ont déclaré qu'ils recommanderaient un webinaire de l'ACPIR à un collègue et 91 % des participants ont estimé que les webinaires avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées.

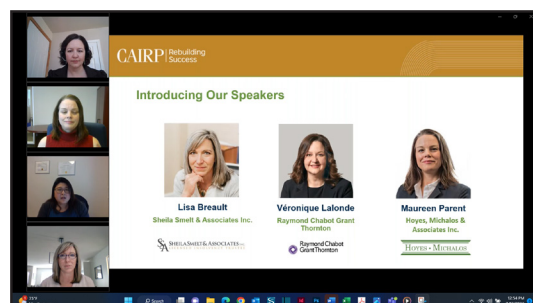
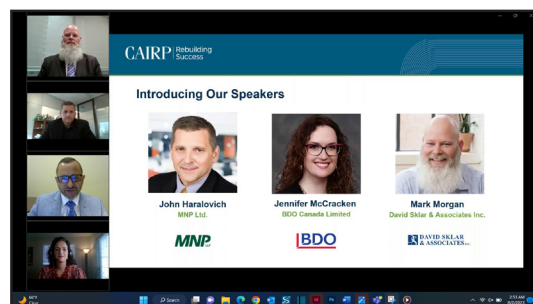
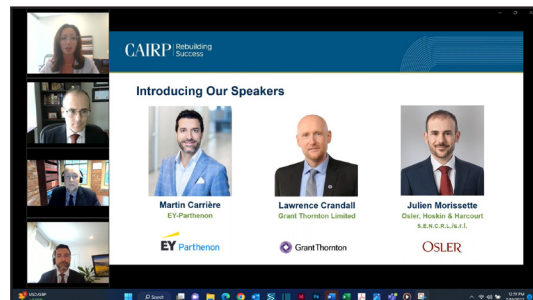
Série de webinaires pour les administrateurs en insolvabilité associés

La série de webinaires pour les administrateurs en insolvabilité associés, très attendue, a commencé l'année dernière avec six webinaires (trois en anglais et trois en français). Un comité nouvellement formé de professionnels dévoués a élaboré des formations intéressantes, sur des sujets allant des conseils et astuces pour gérer un environnement de bureau chargé au contrôle des revenus et à la gestion des parties prenantes difficiles.

20^e Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (ARIL)

Le 3 février 2023, au Calgary TELUS Convention Centre, à Calgary, en Alberta, la conférence ARIL s'est déroulée selon une formule en présence pour la première fois depuis 2020! Plus de 600 personnes ont participé à l'événement, qui avait débuté le 2 février par une soirée d'ouverture et qui a pris la forme d'une journée entière de tables rondes organisées simultanément. La conférence a été suivie de la diffusion du programme de balados de l'ARIL, qui contient 15 épisodes de contenu inédit et reprend la majorité des tables rondes en personne. Grâce au soutien de nos nombreux commanditaires, conférenciers et auteurs, l'équipe a pu faire de cette journée une réussite, en présentant, entre autres, des séances captivantes et motivantes.

Quatre-vingt-seize membres de l'ACPIR ont participé bénévolement à un ou à plusieurs programmes de perfectionnement professionnel tout au long de l'année. Nous remercions tous ces merveilleux bénévoles qui ont donné de leur temps. Sans eux, nous ne pourrions pas offrir d'activités de perfectionnement professionnel!



Communications

Les efforts de communication de l'ACPIR pour 2022-2023 visaient à améliorer le profil de nos membres et du secteur, à promouvoir les programmes, les services et les événements de l'ACPIR, à informer nos membres et à entretenir leur engagement.

Avis aux consommateurs BSF-ACPIR

L'ACPIR et le BSF ont publié une première communication conjointe à l'intention du public, un avis aux consommateurs BSF-ACPIR, en novembre 2022, à l'occasion du Mois de la littératie financière. L'avis invite la population à se méfier des conseillères et conseillers en endettement non agréés et sans titre officiel et l'encourage à solliciter les conseils d'un syndic autorisé en insolvabilité. L'ACPIR a par ailleurs diffusé un communiqué de presse de suivi et des messages dans les réseaux sociaux. Les membres ont favorisé leur diffusion en les partageant, ce qui a assuré une visibilité encore plus grande. L'ACPIR a également travaillé en étroite collaboration avec le BSF pour mettre à jour le portail des solutions à l'endettement à l'intention des consommateurs, qui a été lancé en février 2023.

« Les Canadiennes et Canadiens peuvent être certains que lorsqu'ils demandent conseil à un syndic autorisé en insolvabilité, ils traitent avec une personne qui a démontré qu'elle possède les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires pour les aider à faire des choix éclairés pour gérer leurs dettes. »

Jean-Daniel Breton, président de l'ACPIR

« Toute personne qui envisage une proposition de consommateur ou une faillite devrait d'abord rencontrer un syndic autorisé en insolvabilité. Les SAI sont les seuls professionnels réglementés par le gouvernement fédéral qui sont habilités à fournir des options pour alléger votre dette, comme la faillite et les propositions de consommateur. Les SAI sont tenus de respecter un code de déontologie et d'étudier toutes les options d'allègement de dette afin d'aider les débiteurs à trouver la solution qui répond le mieux à leurs besoins. »

Elisabeth Lang, surintendante des faillites

Présence dans les médias et les médias sociaux

En 2022-2023, l'ACPIR a continué à s'appuyer sur sa solide base médiatique en faisant appel à ses porte-parole pour répondre à des demandes complexes émanant de publications de premier plan et portant sur des questions clés relatives au secteur et aux consommateurs. Grâce à ces efforts concertés, nous avons publié des articles dans des organes de presse importants, tels que CTV News, The Globe and Mail, National Post, Toronto Star, Financial Post, CBC Radio, Canadian Mortgage Professional Magazine, Wealth Professional, Investment Executive, Advisor's Edge, La Presse, Le Devoir, TVA, Ming Pao and City News ainsi que dans des médias régionaux, pour n'en citer que quelques-uns.

6

COMMUNIQUÉS DE
PRESSE PUBLIÉS EN
2022-2023

Plus de 360

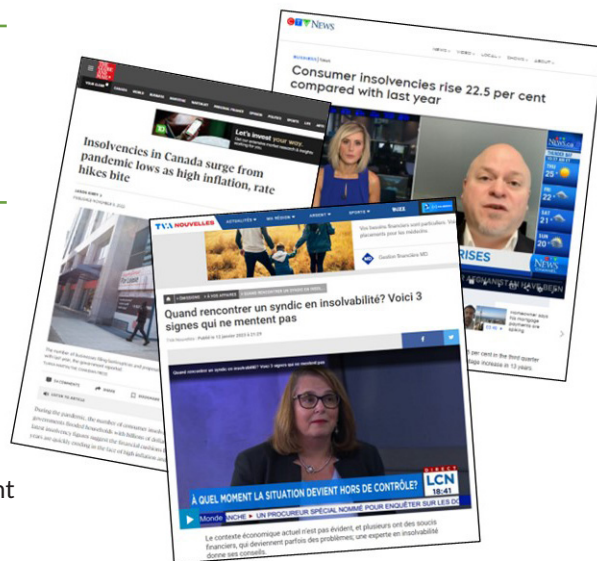
MÉDIAS ONT PUBLIÉ UN
ARTICLE SUR L'ACPIR

798

MENTIONS DANS
LES MÉDIAS EN
2022-2023

L'ACPIR a également publié de nombreux nouveaux blogues sur divers thèmes liés aux connaissances financières, rédigés par des membres du comité de communication avec les médias et des auteurs invités. Ces blogues, ainsi que nos autres efforts en matière de médias sociaux, ont permis d'augmenter le trafic sur tous nos canaux de 24 % en moyenne; l'augmentation la plus importante (46 %) a été enregistrée sur Twitter.

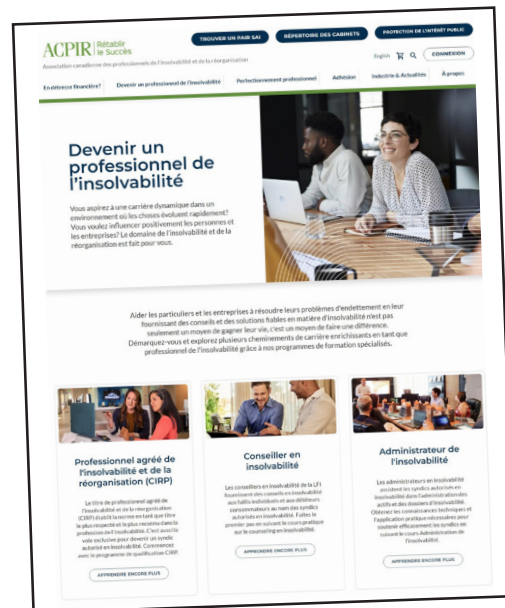
Notre 3^e Facebook Live a eu lieu dans le cadre du Mois de la littératie financière. Il visait à fournir aux Canadiens des conseils pratiques sur la gestion de leur argent dans un marché financier en constante évolution.



Campagnes promotionnelles

L'ACPIR a mené des campagnes de promotion tout au long de l'année au moyen de courriels, du site Web, des médias sociaux et de la revue Rebuilding Success. Certaines de nos campagnes principales visaient à inciter des candidats potentiels à participer à nos programmes de formation (Programme de qualification des CIRP/PAIR, Cours d'administrateur en insolvabilité de l'ACPIR et Cours pratique sur les consultations en insolvabilité), à inviter les administrateurs en insolvabilité à rejoindre la nouvelle catégorie d'associés et à mettre en avant nos événements, notamment l'AGA, le webinaire BSF-ACPIR et les activités de perfectionnement professionnel. Pour la première fois, nous avons également créé des bannières publicitaires sur le site Web de l'ACPIR et dans la revue Rebuilding Success, afin de promouvoir nos programmes et nos événements. Ces campagnes ont entraîné une augmentation des inscriptions au programme, l'adhésion de nouveaux administrateurs en insolvabilité associés à l'Association et une hausse de la participation aux événements de l'ACPIR.

Nous avons également mis à jour et amélioré la section Devenir un professionnel de l'insolvabilité de notre site Web afin de mettre l'accent sur les trois programmes de formation de l'ACPIR et de lancer le nouveau cours Introduction à l'insolvabilité. Afin d'aider les candidats actifs et les parrains à comprendre les changements apportés au PQC, nous avons mis à jour l'espace des membres du site Web afin d'y inclure des précisions sur le plan de transition vers la nouvelle mouture du PQC.



Revue Rebuilding Success (en anglais et en français)



La revue Rebuilding Success de l'ACPIR, publiée deux fois par an, continue de diffuser des articles pertinents et d'actualité sur l'insolvabilité et la réorganisation auprès de nos 7 400 membres et invités. L'année dernière, nous avons abordé un large éventail de sujets, dont les répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur l'économie canadienne, l'état de l'économie et du secteur après la pandémie, la pratique de l'insolvabilité dans les régions du nord du Canada, les nouvelles procédures de résolution des litiges relatifs aux créances dans les dossiers d'insolvabilité et les difficultés que connaissent les débiteurs désireux de faire corriger les erreurs dans les rapports de solvabilité, pour n'en citer que quelques-uns.

En outre, l'ACPIR a apporté d'importantes améliorations au magazine afin de le rendre encore plus agréable à lire en ligne, de présenter aux lecteurs du contenu de qualité à lire entre deux numéros, de faciliter le partage du contenu sur les médias sociaux et d'offrir à nos annonceurs des possibilités de commandite supplémentaires. Cela a compris la conversion du magazine de la version imprimée à la version en ligne, la refonte du feuilleteur numérique et l'ajout sur le site Web de l'ACPIR d'une nouvelle section appelée Articles de fond de la revue Rebuilding Success, qui présente des articles tirés du dernier numéro et des numéros précédents du magazine.

Lettres et bulletins d'information

La lettre d'information bimestrielle et les bulletins d'information destinés aux membres de l'ACPIR constituent l'un des avantages numériques les plus appréciés par les membres, car ils contiennent des renseignements importants et traitent de sujets d'intérêt.



Comités de l'ACPIR

L'ACPIR étant une association de bénévoles, nos membres jouent un rôle essentiel dans le soutien de nos programmes et initiatives. Nous adressons nos sincères remerciements à tous les comités membres énumérés ci-dessous pour le travail incroyable et les contributions précieuses réalisés en 2022-2023.

FORMATION

Le Comité du PQC reconnaît l'apport exceptionnel apporté au mandat du comité par les présidents des sous-comités Mark Wentzell (Comité de supervision des examens), Mike Braga (Conseil de l'examen du cours de connaissances fondamentales) et Naida Kornuta et Lee Close (Conseil de l'ENIC).

COMITÉ DU PQC

Présidente : Vanessa Allen, PAIR, SAI – Alb.

Vice-président : Chris Mediratta, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil : Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

Ancien président : Tim Carson, FPAI (retr.) – Ont.

Membres :

- Simone Carvalho, CPA (É.-U., Colorado), CA (Inde), PAIR, SAI – Ont.
- Andrew Dalgleish, PAIR, SAI – Qc
- Gail Fayerman, CPA, CA, MBA – Qc
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.
- Représentants du BSF :
- Paul Berry – N.-É.
- Leanna Knox-Kinsman – Ont.

CONSEIL DE L'ENIC

Coprésident : Lee Close, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Coprésidente : Naida Kornuta, PAIR, SAI – Sask.

Membres :

- Adam Boettger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- John Delo, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- James Foran, CPA, CA, PAIR, SAI – N.-É.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.
- Pinky Law, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Stephan Moyneur, PAIR, SAI – Qc

« Je suis fier d'avoir travaillé aux côtés des membres du comité du PQC et de l'équipe de l'ACPIR, qui s'efforcent constamment d'améliorer l'expérience des candidats. Grâce à leur travail acharné, je pense que la refonte du PQC débouchera sur le programme de formation le plus solide à ce jour. En continuant à mettre en œuvre de nouvelles idées pour améliorer le programme, nous continuerons à produire des PAIR solides et à assurer la croissance de la profession. »



Vanessa Allen, PAIR, SAI

COMITÉ DE SUPERVISION DES EXAMENS

Président : Mark Wentzell, CPA, CA, LL. B., PAIR, SAI – C.-B.

Membres :

- Sheri Aberback, CFE, PAIR, SAI – Qc
- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Simone Carvalho, CPA (É.-U., Colorado), CA (Inde), PAIR, SAI – Ont.
- Deane Gurney, PAIR, SAI – C.-B.
- Kristin Gray, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Julie Wildman, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

CONSEIL DE L'EXAMEN DU COURS DE CONNAISSANCES FONDAMENTALES

Président : Michael Braga, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Adam Laiken, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Bonnie Bryan, PAIR, SAI – Ont.
- Chris Bowra, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Lynn DeLaBarre, PAIR, SAI – C.-B.
- Mina Rastan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Tania Daher, PAIR, SAI – Qc

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Comité des Forums sur l'insolvabilité et la restructuration

- Crystal Buhler, CPA, CGA, PAIR, SAI – Man.
- Kristin Gray, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Blaire MacNeil, MBA, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Maksymchak, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Philippe Mendelson, CPA, CMA, PAIR, SAI – C.-B.

Comités de perfectionnement professionnel des administrateurs en insolvabilité associés

- Samantha Galea, PAIR, SAI – Ont.
- Fanny Gelinas-Paquin, PAIR, SAI – Qc
- Kristi Neilsen, PAIR, SAI – N.-B.
- Marianne Ting, PAIR, SAI – C.-B.
- Barbara Visentin, PAIR, SAI – Ont.

Comité Exchange sur l'insolvabilité et la restructuration

Coprésident :

Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Coprésident :

Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Stephanie Burrowes, PAIR, SAI – Ont.
- Adam Erlich, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Jeffrey Lewis, CPA-CA, FCCA, PAIR, SAI – Ont.
- Alex MacFarlane – Ont.
- Alexandra Morataya, PAIR, SAI – Ont.
- Francisco Remolino, PAIR, SAI – Ont.
- Allen Yao, CFA, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Comme il s'agit de notre troisième série de webinaires nationaux, le comité a pu s'appuyer sur des formats et des sujets qui ont bien fonctionné dans le cadre de la formule en ligne et a créé un contenu de qualité pour nos membres. Nous sommes impatients de reprendre les séances en personne pour le mois de septembre. Je tiens à remercier tous les membres du comité et tous nos excellents panélistes et, bien sûr, le personnel du perfectionnement professionnel de l'ACPIR qui a rendu tout cela possible. »

Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR



« La série de webinaires nationaux 2022-2023 de l'ACPIR a offert un contenu pertinent et novateur. Nous avons créé des séances intéressantes et innovantes présentant un ensemble varié d'intervenants issus du monde des affaires, du conseil en restructuration, de la justice et de la communauté juridique. Merci à Natalie Alfano et à Josephine Song de l'ACPIR, aux autres membres du comité et aux coprésidents pour leur détermination à faire de ce projet une réalité. »

Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI



PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

Présidente :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc

Liaison du conseil :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Jasmin Brown, CPA, CA, PAIR, SAI – Sask.
- Larry Crandall, LL. B., PAIR, SAI – N.-B.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- David Smith, PAIR, SAI – Alb.
- Gillian Goldblatt, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Les membres du Comité des pratiques des consommateurs souhaitent passionnément faire progresser le domaine de l'insolvabilité des consommateurs. Cette année, ils ont une fois de plus fait la preuve de leur engagement envers le secteur par leurs efforts, leur expertise et les heures innombrables qu'ils ont consacrées aux réponses aux consultations. Je tiens à reconnaître et à saluer leurs efforts pour défendre les intérêts de l'ACPIR et de ses membres. Je suis très reconnaissante de leur engagement. »



Chantal Gingras, FPAIR, SAI

PRATIQUES DES ENTREPRISES

Président :

- Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil :

- Todd Ambachtsheer, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Stephen Ferguson, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Patricia Marshall, PAIR, SAI – C.-B.
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Sheldon Title, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Au cours de la dernière année, le Comité des pratiques des entreprises a apporté une importante contribution au chapitre de l'amélioration du système canadien d'encadrement de l'insolvabilité et de la restructuration des entreprises, ainsi que de la représentation des intérêts de nos membres. Cette année a été particulièrement chargée en consultations et les efforts déployés par le Comité des pratiques des entreprises ont été d'une utilité inestimable. Au nom des membres et à titre de président du Comité des pratiques des entreprises, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité de leur temps, particulièrement au cours de l'été. »



Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI

INTERVENTION

Représentant du conseil :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

Membres :

- Christopher Galea, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Phil Reynolds, CPA, CA, PAIR – Ont.
- Alain Tardif, BCL – Qc
- Robert Klotz, J.D., LL. M. – Ont.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Le Comité d'intervention a connu une autre année bien remplie et je tiens à remercier ses membres d'avoir fait part de leur expertise. Leur dévouement et leur engagement envers la communauté de l'insolvabilité et de la restructuration sont louables. »



Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI

FINANCE

Présidente :

- Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

Observateur :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

Membres :

- Marla Adams, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Sask.
- Samuel Gignac, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Michelle Grant, PAIR, SAI – C.-B.
- Derrick Hutchens, PAIR (retr.) – T.-N.-L.
- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Alana Orrell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Jorden Sleeth, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Les changements que nous tous et l'Association avons dû faire en raison de la COVID-19 au cours des deux dernières années auront des effets durables. Je suis fière de pouvoir dire que la direction de l'ACPIR, les bénévoles et les nombreux comités spéciaux ont collaboré pour que nous traversions cette tempête avec des conséquences financières moins lourdes que prévu. Au moment où nous mettons la dernière main aux principales conclusions de l'examen stratégique et que nous travaillons à la mise en œuvre des mesures à prendre, nous sommes convaincus que l'Association continuera à soutenir ses membres dans un monde où le changement est inévitable. Merci au personnel, au conseil d'administration et aux bénévoles. Ce fut un plaisir de vous servir à titre de trésorière. »



Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI

CONDUITE PROFESSIONNELLE

Président :

- John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.

Membres :

- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Jasmin Brown, CPA, CA, PAIR, SAI – Sask. (jusqu'en septembre 2022)
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Joe Healey, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Kathy Lenart, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Martine Lessard, PAIR, SAI – Qc
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Mario Mainella, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Steven McLaughlin, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – N.-B.

« Du fait de l'évolution technologique, nous devons tous être conscients de la manière dont nous communiquons et gérons nos pratiques. Aujourd'hui, les courriels et les messages de toute nature peuvent être diffusés plus largement que ce que l'on voulait au départ. Toutes les plaintes ne parviennent pas à ce comité, mais les parties concernées peuvent faire part de leurs inquiétudes par d'autres voies. Le CCP est un lieu où nous pouvons les aider et répondre à leurs préoccupations. »



John Haralovich,
CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE

Président :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Wes Cowan, PAIR, SAI – Ont.
- Julie Mortreux, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Nathan Sugeng, PAIR, SAI – Ont.
- Matt Golding, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Anne Kilpatrick, OnStrategy Research

« Au nom des membres, je tiens à remercier le comité d'examen du plan stratégique pour ses efforts. L'examen stratégique et le plan qui en découlent sont un exercice d'autoévaluation important pour l'association, car ils définissent nos objectifs et nos nouvelles orientations à l'issue de la pandémie de COVID-19. Vos idées et votre passion pour le secteur ont été déterminantes pour garantir que l'ambitieux plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR réponde efficacement aux questions auxquelles le secteur est confronté et aux préoccupations de nos membres. »



André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI

COMITÉ DES MÉDIAS ET DES COMMUNICATIONS

Présidente :

- Mary Ann Marriott, PAIR, SAI – N.-É.

Membres :

- Brandon Smith, PAIR, SAI – Ont.
- Nathan Sugeng, PAIR, SAI – Ont.
- Andy Fisher, PAIR, SAI – Ont.
- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc
- Craig Fryzuk, PAIR, SAI – Alb.
- Collin Legall, CPA, CMA, PAIR, SAI – Man.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Shelley Kohli, PAIR, SAI – C.-B.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

« Il est encourageant de constater que les représentants de toutes les provinces ont uni leurs efforts non seulement pour uniformiser le message adressé au public, mais aussi pour mieux faire connaître les SAI et les PAIR sur toutes les plateformes. L'augmentation de l'engagement sur tous les canaux de communication témoigne de la qualité des messages proposés et reçus. »

Mary Ann Marriott, PAIR, SAI



COMITÉ DE RÉDACTION

Président :

- Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.

Liaison du conseil :

- Zaki Alam, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

Membres :

- Jeffrey Lee, Q.C. – Sask.
- Yves Patrice Beaudin, PAIR, SAI – Qc
- John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR, SAI – Ont.
- Mary Buttery, LL. B., Q.C. – C.-B.
- Paul Casey, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.
- Sanjeev Mitra, LL. B. – Ont.
- Jennifer Mc Cracken, PAIR, SAI – C.-B.

« Le rôle du comité de rédaction est de choisir les articles qui auront leur place dans la revue Rebuilding Success. Le comité de rédaction dresse une liste de sujets pertinents pour nos lecteurs et sollicite ensuite des auteurs. Grâce à la diversité des compétences et de l'expérience des membres de ce comité, la publication qui résulte de ce travail est extrêmement agréable à lire. Merci au comité de rédaction pour son travail et merci au personnel de l'ACPIR pour son soutien. »

Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.)



COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

Présidente du Comité de nomination

- Donna Collins, FPAIR (retr.) – Man.

Liaison du conseil :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

Membres :

- Mark Rosen, LL. B., FPAIR – N.-É.
- Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Dave Johnson, PAIR (retr.) – Man.
- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Ont.
- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Rob Hunt, FCPA, CA, FPAIR, SAI – N.-É.

« Chaque année, l'ACPIR tire avantage du fait que ses membres offrent bénévolement de leur temps et de leur expertise. Ces personnes ont découvert le secret du bénévolat : on en retire beaucoup plus qu'on en donne. Cette année, comme pour les années précédentes, le calibre des candidatures soumises était impressionnant. Merci au Comité de nomination aux prix et distinctions et au personnel de l'ACPIR de veiller à ce que nos membres qui ont offert un service extraordinaire soient reconnus. Félicitations à tous les lauréats de 2023. »

Donna L. Collins, FPAIR, (retr.)



Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR

Présidents du conseil d'administration

1979-1980 L. Claude Mercure, CPA, FPAIR (retr.)
1980-1981 Keith G. Collins, FCA, CA, FPAIR
1981-1982 Ian K. Strang, FCA, FPAIR
1982-1983 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1983-1984 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1984-1985 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1985-1986 John J. Swidler, FCPA, FCA
1986-1987 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR (retr.)
1987-1988 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR (retr.)
1988-1989 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR
1989-1990 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1990-1991 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, PAIR
1991-1992 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1992-1993 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1993-1994 William J. Drake, FCPA, FCA, PAIR
1994-1995 Gilles Campeau, CPA, FPAIR (retr.)
1995-1996 Stephen H. Barnes, FPAIR (retr.)
1996-1997 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR (retr.)
1997-1999 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR (retr.)
1999-2001 Peter D. Wedlake, LL. B., FPAIR
2001-2003 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR
2003-2005 William Alan Courage, CPA, CA, FPAIR
2005-2007 Claude Gilbert, FCPA, FPAIR
2007-2009 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR
2009-2011 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR
2011-2013 Guylaine Houle, BCL, FPAIR
2013-2015 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR
2015-2016 David Wood, PAIR
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC
2017-2019 Chantal Gingras, FPAIR
2019-2021 Mark Rosen, LL. B., FPAIR

Personnel de l'ACPIR

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Anne Wettlaufer, FICB

ADMINISTRATION ET MEMBRES

Steve D'Alessandro, CPA, CGA
Directeur de l'exploitation

Anh Nguyen
Administratrice aux finances et des adhésions

FORMATION

Lynn Bailey, FCPA, FCGA
Directrice, Programmes d'éducation

Tim Carson, FPAIR (retr.), SAI
Directeur par intérim, Programmes d'éducation
(à effet de juillet 2023)

Isabelle Gauthier
Registraire et gestionnaire du PQC

Gina Létourneau
Conseillère principale, Formation

Benjamin Lecointre
Coordinateur des programmes d'éducation

COMMUNICATIONS

Jovita D'sa
Gestionnaire, communications

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Natalie Alfano
Directrice du perfectionnement professionnel

Josephine Song
Adjointe aux événements

Rapport de la trésorière



Bridget van Wyk CPA, CA, PAIR, SAI

TRÉSORIÈRE DE L'ACPIR

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'ACPIR pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Malgré un léger déficit d'exploitation de 7 096 \$ et un investissement continu dans le renouvellement du programme de formation de 234 596 \$, ainsi qu'un investissement de 39 624 \$ dans le récent examen stratégique de l'ACPIR, la situation financière de l'Association, qui détient plus de 2,5 M\$ d'actifs nets, reste solide. Voici un survol des principaux faits saillants de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'ACPIR pour l'exercice écoulé.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Avec une trésorerie et des placements à court terme de 952 627 \$ et un portefeuille de placements à long terme de 1 781 141 \$, l'Association avait maintenu un bon niveau de liquidités au 31 mars 2023.

Les placements à court terme sont composés de titres à revenu fixe qui arriveront à échéance au cours du prochain exercice financier et dont le produit sera conservé pour financer les opérations et l'investissement continu dans le renouvellement du programme de formation (Programme de qualification des CIRP/PAIR).

Le portefeuille de placements à long terme est toujours composé uniquement de titres à revenu fixe émis par des gouvernements provinciaux et des institutions financières assurées par la SADC. Au cours de l'exercice, le Comité des finances s'est penché de près sur l'examen de la politique de placement et s'est entretenu avec le conseiller en placements de l'Association pour déterminer si des changements étaient souhaitables pour améliorer le rendement du portefeuille. Après avoir pris en compte l'échelonnement des échéances du portefeuille, ainsi que les prévisions à long terme des besoins

en liquidités pour financer les opérations et l'investissement continu dans le renouvellement du programme de formation, le comité a conclu que l'incertitude associée à des placements en actions est un risque que l'Association n'est pas disposée à prendre à l'heure actuelle. En janvier 2023, le Comité des finances a mis à jour l'énoncé de la politique de placement pour exiger que cette politique soit revue chaque année, pour faire en sorte que l'Association maintienne un équilibre adéquat dans sa gestion des risques et des possibilités. La préservation du capital par rapport au rendement et la disponibilité des fonds continuent de guider la stratégie de placement de l'organisation.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le solde des débiteurs était nul, à l'exception d'un montant de 100 183 \$ à percevoir auprès de l'ARIL Society Inc. pour sa contribution à la recherche en vertu d'un accord d'échange de services; ce montant a été reçu par l'ACPIR après la clôture de l'exercice. Les charges payées d'avance ont augmenté, passant de 130 558 \$ à 169 022 \$, car des dépôts ont été effectués auprès de sites en prévision du retour des forums en personne, qui seront organisés dans tout le pays au printemps 2023, et du retour de l'atelier de préparation à l'ENIC en personne en juin 2023. Les immobilisations ont été ramenées de 112 072 \$ à 87 878 \$, puisque les amortissements ont dépassé le montant affecté à l'achat d'autres immobilisations durant l'exercice.

Les comptes à payer et les charges à payer sont passés de 186 136 \$ à 282 376 \$, principalement en raison du fait que des coûts engagés vers la fin de l'exercice pour préparer le lancement du nouveau cours Introduction à l'insolvabilité en avril 2023 n'avaient pas encore été réglés à la fin de l'exercice, et que le délai de paiement des droits de licence annuels pour le système de gestion de l'apprentissage a été prolongé. Les produits reçus d'avance ont fortement augmenté, passant

de 20 699 \$ à 152 642 \$, en raison du retour des forums en personne au printemps 2023 et de l'atelier de préparation à l'ENIC en personne en juin 2023, événements pour lesquels les inscriptions ont été ouvertes en mars 2023.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Les produits ont diminué, passant de 1 994 626 \$ l'année dernière à 1 896 918 \$, principalement en raison de la baisse du volume d'inscriptions à l'ensemble des cours et examens depuis le début de l'épidémie de COVID-19 en mars 2020.

Les cotisations des membres ont légèrement diminué, car le nombre de nouveaux PAIR admis comme membres n'a pas été suffisant pour suivre le rythme des départs à la retraite, et le volume de stagiaires associés renouvelant leur participation au programme de formation a baissé. Les recettes publicitaires ont diminué, car l'Association est passée de la publicité imprimée à de nouvelles formes de promotion en ligne, à l'occasion du lancement de la revue numérique *Rebuilding Success*.

Ces évolutions défavorables ont été légèrement compensées par la hausse des revenus de placement par rapport à l'exercice précédent, les taux d'intérêt ayant augmenté plusieurs fois tout au long de l'année, ce qui a permis d'obtenir des rendements plus élevés sur les liquidités inutilisées investies à court terme, et par la croissance des revenus de parrainage associés à la série de webinaires nationaux, qui a largement compensé une légère baisse des revenus d'inscription.

Les charges totales ont diminué, passant de 2 035 561 \$ l'année dernière à 1 904 014 \$, principalement en raison d'une baisse des frais d'administration, dont il est question ci-dessous à la section État des frais d'administration.

Alors qu'elle avait anticipé un déficit d'exploitation légèrement supérieur dans le budget approuvé, l'Association a terminé l'exercice avec un déficit d'exploitation de seulement 7 096 \$.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Le déficit d'exploitation de 7 096 \$ a généré une diminution correspondante de l'actif net non affecté.

L'actif net affecté à l'interne aux investissements stratégiques dans le programme de formation a diminué en raison de l'investissement de cette année dans le renouvellement du PQC de 234 596 \$, laissant 695 785 \$ d'actif net affecté au soutien du développement futur des programmes de formation. Le renouvellement du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) a connu d'importants progrès au cours de l'exercice écoulé : le nouveau cours Introduction à l'insolvabilité a été lancé en avril 2023 et le lancement d'autres éléments du programme est prévu pour l'automne 2023.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter 50 000 \$ d'actif net à la mise à jour du plan stratégique de l'ACPIR. Un examen stratégique, qui comprend des consultations avec plusieurs groupes de parties prenantes, a été entrepris au début de 2023 afin de préparer le processus de planification des activités et de dresser la liste des initiatives à mener au cours des quatre prochaines années pour rehausser la valeur de l'Association.

L'actif net affecté à l'interne aux investissements dans l'examen stratégique a diminué en raison de l'investissement cette année d'un montant de 39 624 \$, laissant 10 376 \$ d'actif net affecté au soutien de la suite de la mise en œuvre de cette initiative, qui s'est achevée peu après la clôture de l'exercice.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'augmentation nette des liquidités au cours de l'exercice, qui est de 63 194 \$, résulte principalement d'un prélèvement net de 141 315 \$ sur les activités de placement, principalement attribuable aux transferts nets prélevés sur le portefeuille de placements pour financer les opérations, ainsi qu'une importante hausse des liquidités attribuable au recouvrement anticipé des produits reportés (131 943 \$) associés à l'inscription précoce aux forums régionaux et à l'atelier de préparation à l'ENIC, dont il a été question précédemment, et du versement ultérieur (96 240 \$) des investissements dans le cadre du renouvellement du programme de formation.

ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration ont diminué, passant de 1 912 287 \$ à 1 788 271 \$ en raison de la baisse des frais de communication, ainsi que d'une légère baisse des paiements de loyer et des frais de bureau. La baisse des frais de communication s'explique principalement par le passage à une version entièrement numérique de la revue *Rebuilding Success* ainsi que par la baisse des coûts associés au choix d'une nouvelle plateforme pour la diffusion de l'AGA virtuelle et des coûts associés au sondage auprès des membres, qui a eu lieu l'année dernière, mais pas cette année.

Les loyers des bureaux ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, grâce au fait que le rajustement favorable du loyer supplémentaire (impôts fonciers, services publics, entretien des bâtiments) par rapport au montant estimé a été supérieur à celui de l'exercice précédent. Les frais de bureau ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent, au cours duquel l'Association avait comptabilisé des investissements dans le projet de refonte du site Web et d'actualisation de la marque, qui n'ont pas été renouvelés cette année.

Cette année, une nouvelle ligne a été ajoutée à ce tableau pour indiquer le montant de la rémunération versée aux administrateurs. Les honoraires annuels, d'un montant total de 49 000 \$, comprennent 20 000 \$ pour le président du conseil d'administration, 10 000 \$ pour le vice-président, 5 000 \$ pour la trésorière, le secrétaire et l'administratrice générale et 2 000 \$ pour chacune des deux administratrices externes.

RÉSUMÉ

La situation financière de l'Association reste solide, avec environ 2,5 M\$ d'actif net, dont 0,7 M\$ en affectations internes réservées à des investissements stratégiques dans le programme de formation.

Le conseil d'administration demeure convaincu que l'actif net est suffisant pour réaliser les objectifs à long terme de l'Association et pour atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus.

Je tiens à remercier personnellement Steve et Anne, ainsi que le personnel de direction de l'ACPIR, pour le travail qu'ils ont accompli au service de l'Association. Vous êtes tous précieux pour l'Association et son succès actuel et futur. Aux membres du Comité exécutif et du Comité des finances, MERCI de m'avoir aidée à boucler ma première année à titre de trésorière. Ce fut un honneur de travailler avec vous tous tout au long de l'année et j'attends avec impatience les projets passionnants à venir, dans le cadre de la mise en œuvre des priorités issues de l'examen stratégique.

Je suis très heureuse d'annoncer que les résultats financiers de l'ACPIR pour le premier trimestre de ce nouvel exercice sont meilleurs que prévu et que le nombre d'adhésions affiche à ce jour une croissance importante. Le retour des forums régionaux en personne connaît un vif succès et les avantages de notre investissement continu dans le renouvellement du PQC ont commencé à se concrétiser avec le lancement du nouveau cours Introduction à l'insolvabilité en avril 2023. Je me réjouis à l'avance de la nouvelle année fructueuse qui nous attend.



Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

HILBORN LLP

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

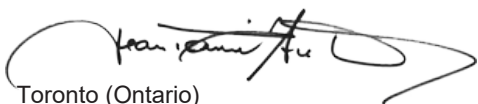
Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2023



Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	150 913	87 719
Placements (note 3)	801 714	519 202
Dû d'ARIL Society inc. (note 12)	100 183	16 461
Frais payés d'avance	169 022	130 558
	1 221 832	753 940
Placements (note 3)	1 781 141	2 268 958
Immobilisations corporelles (note 4)	87 878	112 072
	1 869 019	2 381 030
	3 090 851	3 134 970
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	282 376	186 136
Produits reportés	152 642	20 699
	435 018	206 835
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 6)	75 993	55 279
Incitatifs à la location reportés (note 7)	51 674	63 374
	127 667	118 653
	562 685	325 488
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	36 204	48 698
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 8)	695 785	930 381
Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique (note 9)	10 376	-
Non affecté	1 785 801	1 830 403
	2 528 166	2 809 482
	3 090 851	3 134 970

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Jean-Daniel Breton, CPA, FCIRP, LIT
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Président

Bridget van Wyk, CPA, CA, CIRP, LIT
Professionnelle agréée de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2023 \$	2022 \$
Produits		
Cotisations des membres	1 113 875	1 148 850
Frais de cours et d'examen du PQC	379 825	445 200
Frais des séminaires de formation continue, webinaires et commandites	150 650	146 800
Revenus de placements (note 10)	67 203	58 170
Honoraires de gestion (note 12)	170 000	165 000
Publicité	15 365	30 606
	1 896 918	1 994 626
Charges		
Administration (voir tableau)	1 788 271	1 912 287
Cours et examens du PQC	108 712	113 990
Formation continue	7 031	9 284
	1 904 014	2 035 561
Excédent des charges sur les revenus avant le suivant	(7 096)	(40 935)
Renouvellement du PQC (note 8)	(234 596)	(69 619)
Analyse stratégique (note 9)	(39 624)	-
	(274 220)	(69 619)
Excédent des charges sur les revenus	(281 316)	(110 554)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique \$	Non affecté \$	Total 2023 \$
Solde, au début de l'exercice	48 698	930 381	-	1 830 403	2 809 482
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	-	(234 596)	(39 624)	(7 096)	(281 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	(26 573)	-	-	26 573	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 965	-	-	(2 965)	-
Disposition d'immobilisations corporelles	(586)	-	-	586	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	-	(11 700)	-
Affectation d'origine interne (note 9)	-	-	50 000	(50 000)	-
Solde, à la fin de l'exercice	36 204	695 785	10 376	1 785 801	2 528 166

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique \$	Non affecté \$	Total 2022 \$
Solde, au début de l'exercice	58 085	1 000 000	-	1 861 951	2 920 036
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	-	(69 619)	-	(40 935)	(110 554)
Amortissement des immobilisations corporelles	(28 859)	-	-	28 859	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 502	-	-	(7 502)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	-	(11 700)	-
Solde, à la fin de l'exercice	48 698	930 381	-	1 830 403	2 809 482

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	(281 316)	(110 554)
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 573	28 589
Intérêts capitalisés aux placements	(32 976)	(41 566)
Encaissement des intérêts capitalisés aux placements dans l'exercice précédent	94 587	166 400
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(11 700)	(11 700)
	(204 832)	31 169
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(38 464)	4 964
Augmentation (diminution) des créiteurs	96 240	(53 187)
Augmentation (diminution) des produits reportés	131 943	(28 751)
	(15 113)	(45 805)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(3 300 000)	(919 607)
Produits de la cession de placements	3 443 694	263 268
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 965)	(7 502)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	586	-
	141 315	(663 841)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de (avances à) ARIL Society inc.	(63 008)	4 882
Variation nette de la trésorerie	63 194	(704 764)
Trésorerie, au début de l'exercice	87 719	792 483
Trésorerie, à la fin de l'exercice	150 913	87 719

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	26 573	28 659
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	79 428	72 756
Honoraires des administrateurs (note 11)	49 000	49 000
Dépenses du comité	7 361	-
Insol International	41 854	47 049
Communications (note 12)	157 057	290 328
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 12)	167 911	178 399
Loyer (note 7)	127 408	137 637
Salaires et avantages sociaux	1 131 679	1 108 529
	1 788 271	1 912 287

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires

31 mars 2023

Nature et description de l'organisme

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen, de séminaires de formation continue et webinaires

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés en produits dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Constatation des produits (suite)

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés au moment de leur publication.

(b) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(c) Actif net investi en immobilisations corporelles

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés sont initialement évaluées au coût, déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés.

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les instruments financiers entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût diminué des pertes de valeur.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les actifs financiers évalués au coût diminué des pertes de valeur incluent le dû d'ARIL Society inc.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Pertes de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La perte de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

(f) Placements

Les placements sont composés de titres à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés dans les placements à court terme.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

(h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par suite des changements économiques, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie	150 913	87 719
Dû d'ARIL Society Inc.	100 183	16 461
Placements	2 582 855	2 788 160
	2 833 951	2 892 340

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les types de placements admissibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Placements

	2023	2022
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	2 582 855	2 788 160
Moins : portion à court terme	(801 714)	(519 202)
	1 781 141	2 268 958

Les taux d'intérêt sur les titres à revenus fixes varient entre 1,13 % à 3,35 % (en 2022 – 1,13 % à 4,38 %) et les échéances sont de novembre 2023 à novembre 2027 (en 2022 – mai 2022 à novembre 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2023
	\$	\$	\$
Matériel informatique	202 593	185 555	17 038
Mobilier et agencements	91 437	78 900	12 537
Améliorations locatives	416 393	358 090	58 303
	<u>710 423</u>	<u>622 545</u>	<u>87 878</u>

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2022
	\$	\$	\$
Matériel informatique	202 558	176 806	25 752
Mobilier et agencements	91 437	76 621	14 816
Améliorations locatives	416 393	344 889	71 504
	<u>710 388</u>	<u>598 316</u>	<u>112 072</u>

Au cours de l'exercice, la société a disposé de matériel informatique avec un coût de 2 930 \$ et un amortissement cumulé de 2 344 \$ pour des produits de disposition de 586 \$. Il n'y a eu aucun gain ni aucune perte sur cette transaction.

5. Créditeurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	271 953	184 656
Sommes à remettre à l'État	10 423	1 480
	<u>282 376</u>	<u>186 136</u>

6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2023	2022
	\$	\$
Solde en début d'année	55 279	38 818
Apports (note 12)	20 714	16 461
Solde à la fin de l'année	<u>75 993</u>	<u>55 279</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune bourse n'a été octroyée au cours des exercices 2023 ni 2022.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

7. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2023
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	51 674	51 674

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2022
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	39 974	63 374

Un amortissement 11 700 \$ (11 700 \$ en 2022) a été porté en diminution de la charge de loyer de l'exercice.

8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration de l'Association a résolu d'affecter des montants de l'actif net aux fins d'investissements stratégiques dans des programmes d'éducation. Ceux-ci peuvent être sous forme d'améliorations au programme éducatif et de conception du contenu.

Durant l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 234 596 \$ (69 619 \$ en 2022) de l'actif net réservé pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation dans le but de développer le PQC. Ces investissements stratégiques, qui pourraient autrement répondre aux critères d'actifs incorporels générés à l'interne, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'affectation d'origine interne est assujettie à la direction du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique

Le conseil d'administration de l'Association a résolu d'affecter des montants de l'actif net aux fins d'analyse stratégique.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le transfert de 50 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net réservé pour analyse stratégique ainsi que l'utilisation d'un montant de 39 624 \$ pour une planification stratégique.

L'affectation d'origine interne est assujettie à la direction du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

10. Revenus de placements

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	2 892	1 900
Intérêts sur les placements	64 311	56 270
	67 203	58 170

11. Honoraires des administrateurs

Les membres du comité exécutif incluent le président, le vice-président, la trésorière, la secrétaire, le directeur général, ainsi que les autres administrateurs externes à l'Association. Chacun des membres reçoit des honoraires annuels en reconnaissance de ses services rendus à l'Association.

12. Opérations entre apparentés

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de sa représentation au sein du conseil d'administration de la Société, de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'Annual Review of Insolvency Law.

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société un accord en vertu duquel elle assure la prestation de services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'accord vient à échéance le 31 mars 2024 et inclut les engagements suivants payables par la Société envers l'Association:

- ♦ des honoraires de gestion de 165 000 \$ en 2022, 170 000 \$ en 2023 et 175 000 \$ en 2024;
- ♦ des frais de services financiers équivalent à 3 % du revenu de la Société, collecté par l'Association; et
- ♦ un apport de recherche de 15 % des surplus d'opérations de la Société qui excèdent 50 000 \$ envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2023

12. Opérations entre apparentés (suite)

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Honoraires de gestion	170 000	165 000
Frais de services financiers (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	10 127	5 505
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)
Inscription à la conférence (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	-	(1 500)

Les apports à recevoir de la Société envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden d'un montant de 20 714 \$ (16 461 \$ en 2022) sont constatés à titre de produits reportés (note 6).

Au 31 mars 2023, il y a un solde à recevoir de la Société pour un montant de 100 183 \$ (16 461 \$ en 2022). Ce solde est non garanti, ne porte pas intérêt, et est remboursable sur demande.

Après la fin de l'exercice, le solde dû de la Société a été encaissé, à l'exception du montant de 20 714 \$ contribué à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, qui sera réglé lors de la réception des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

13. Engagement

L'Association s'est engagée à louer des locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des dépenses pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2024	168 365
2025	168 365
2026	168 365
2027	168 365
2028	70 152
	<u>743 612</u>

ACPIR | Rétablir
le Succès

**L'Association Canadienne des
professionnels de l'insolvabilité
et de la réorganisation**

277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

www.cairp.ca

SUIVEZ-NOUS

